BULLETIN D'INFORMATIONS de la Fondation Ligue française des droits de l'animal N°54. Juillet 2007

Message du président

La cause animale a-t-elle eu sa part dans les récentes élections? Non. Tant à l'élection présidentielle qu'à la législative, les candidats n'ont guère et valablement répondu aux questions posées.

Les candidats à la présidentielle ont été interrogés (1) sur trois sujets fondamentaux, le droit, le contrôle de l'application des textes, et l'enseignement. Sur les douze candidats en lice, quatre seulement ont répondu : Ségolène Royal, Dominique Voynet (voir Bulletin n° 52), puis José Bové avec le programme de son parti, et Jean-Marie Le Pen, de façon assez précise, mais par une porte-parole. Quelle déception, quand on relit les longues réponses argumentées de Valéry Giscard d'Estaing, de François Mitterrand, de Jacques Chirac, d'Edouard Balladur et de Lionel Jospin obtenues lors des élections précédentes; elles n'étaient pas toutes satisfaisantes, mais au moins montraient-elles l'intérêt porté au sujet.

Les réactions des candidats aux élections législatives ont été tout aussi décevantes. Ils ont été interrogés (2) sur seize propositions propres au pouvoir législatif des députés: régime juridique de l'animal, élevage, transport, abattage, expérimentation alternative, jeux cruels, trafic, etc. Diffusé par centaines d'exemplaires, ce questionnaire n'a recueilli que deux réponses écrites (Geneviève Gaillard, députée PS des Deux Sèvres et François Grosdidier, député UMP de Moselle). Par ailleurs, la LFDA a demandé à chacun de ses donateurs de questionner personnellement les candidats de sa circonscription sur cinq points concrets précis: ligne budgétaire spéciale pour l'expérimentation alternative, spécialisation d'un substitut en droit animal dans chaque Tribunal de grande instance, versement prioritaire des aides agricoles aux exploitations "familiales" et biologiques, protection des mineurs par interdiction d'assister à des jeux cruels, multiplication des territoires protégés. Résultat: trois réponses précises et favorables aux questions posées (Nicolas Forissier, député UMP de l'Indre; Michel Françaix, député PS de l'Oise et Jacques Desallangre, député PC de l'Aisne) et une demi-douzaine d'autres, anodines, partielles, simplement polies, ou même hors sujet.

S'il y a de quoi être déçu, il n'y a pas lieu d'être surpris. Déjà, en 1981, un haut fonctionnaire du ministère de l'agriculture m'écrivait amicalement pour m'indiquer les motifs de sa démission : "le renoncement à perpétuer un décourageant travail de Sisyphe devant des problèmes majeurs éternellement présents puisque jamais résolus, sinon en fallacieuses promesses permettant de louvoyer de caps en caps électoraux ». C'est toujours d'actualité. Dans les dernières décennies, en dehors de la « Charte de l'environnement » qu'a imposée le Président Chirac, aucune décision majeure n'a été prise ici pour préserver la nature, pour soulager l'animal, en dehors de ce que Bruxelles a heureusement imposé? Au contraire, et sauf quelques modifications législatives arrachées à l'usure, la France a tout fait pour retarder, dénaturer ou bloquer des textes européens (expérimentation et cosmétiques, élevage extensif, programme Natura 2000) fut-ce au prix de condamnations de la Cour de Justice européenne, et du versement d'amendes considérables.

Nos "représentants" à l'Assemblée nationale se sont distingués en constituant des groupes soutenant activement la chasse (210 députés), la corrida (55) et le gavage des canards (66) comme "fait culturel" au scandale du reste de l'Europe. Pourquoi tant d'indifférence, tant de mépris envers l'animal, comme à l'égard de ceux qui s'en préoccupent, taxés d'extrémisme, d' « escrologie », de sensiblerie ?

Par manque d'information ? Mais pourquoi les politiques seraient-ils moins informés que le public ? Est-ce par désintérêt d'un sujet jugé accessoire? Par hostilité dogmatique, philosophique ou religieuse ? Par considération d'un poids électoral insuffisant, incapable de s'opposer à celui des lobbies?

Ne pas répondre, ou répondre à côté de la question, est-ce pour ne pas s'engager sur un terrain qui entraîne forcément à remette en cause l'élevage, l'expérimentation, la chasse ? Est-ce pour cela que l'on se défile en affirmant que la législation et la réglementation sont suffisantes (alors que le problème est justement qu'elles ne sont pas appliquées, parce que la police, la gendarmerie, le parquet et les juges sont débordés !) ? En évitant les sujets qui fâchent pour parler chiens et chats, abandons et peaux, ce qui met tout le monde d'accord ? C'est important, certes, mais pas au point de taire les 350 ou 400 millions d'animaux « élevés » pour la consommation la plupart en « intensif », les 600.000 tonnes de poissons et de mollusques pêchés en mer, les 35 millions d'animaux tués à la chasse, et les 2.400.000 animaux encore utilisés pour l'expérimentation, tout cela chaque année en France.

Que nous réservent la nouvelle présidence et la nouvelle législature? Grâce aux « engagements » pris et grâce peut-être au nouveau ministre d'Etat de l'écologie et à sa secrétaire d'Etat chargée de la « biodiversité », l'animal sauvage sera peut-être le mieux loti, au moins quant à la préservation des espèces au travers de la « biodiversité ». Mais qu'en serat-il dans tous les domaines objets de nos questions restées sans réponses, régime juridique de l'animal au premier rang? Rien ne changera si les mentalités ne s'ouvrent pas vers un respect des animaux et de la nature, ce qui nécessite pour notre Ligue de poursuivre son long travail d'éducation et d'information, y compris durant les vacances estivales, une période particulièrement propice à l'observation de la nature et à la réflexion sur la condition animale.

Jean-Claude Nouët

(1). Questionnaire signé par Fondation Ligue française des droits de l'animal, Fondation Assistance aux animaux, Fondation 30 Millions d'amis, Conseil national de la protection animale, Ligue pour la protection des oiseaux, Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, Société protectrice des animaux. (2). Questionnaire signé par Société protectrice des animaux, Fondation Ligue française des droits de l'animal, Fondation Assistance aux animaux, Fondation 30 Millions d'amis, Conseil national de la protection animale, Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs. Questionnaires en ligne à la rubrique Actualités/Actions interassociatives du site Internet de la Fondation.

Hypocrisie et trahison

La prise en compte des droits de l'animal progresse à travers le monde. À Cuba, par exemple, un Conseil scientifique vétérinaire s'attache à élaborer une norme juridique en faveur de la vie animale.

Le philosophe autrichien, Helmut Kaplan, qui a consacré plusieurs livres aux droits de l'animal, a précisé ses positions dans la presse allemande. Pour lui, l'attitude des hommes visà-vis du monde animal relève de l'hypocrisie ou de la trahison. H. Kaplan considère que la morale ne doit pas être fondée uniquement sur la raison. La sensibilité à la douleur lui paraît un critère plus important. Et il exprime un point de vue fort pertinent : « Ce qu'il y a d'essentiel en l'homme, ce n'est pas son socle biologique mais comment il s'est construit à partir de là. L'histoire de l'humanité tout entière, depuis l'âge de pierre, n'est pas un processus biologique, mais un processus culturel.

Tout ce qui nous sépare de l'homme de l'âge de pierre - de la brosse à dents jusqu'à la reconnaissance des droits de l'homme - n'est pas la conséquence d'un déterminisme biologique mais le résultat d'une évolution culturelle. »

Curieuse Education

On lit dans un dossier : « Il faut être complice avec son animal et savoir se faire respecter sans utiliser la force. » Néanmoins, cet animal, « il faut parvenir à le dominer et l'habituer à obéir aux ordres ». Vient le détail du matériel adéquat pour ce genre de travail : « Cages de travail, filet, matériel de capture, fusil hypodermique, lasso. » Et de conseiller les « études » (sic) à suivre pour être dresseur.

Le dossier s'appelle « Éduquer sans violence ». Il figure dans la collection « Parcours. Construire son avenir », publiée par l'ONISEP, c'est-à-dire par le ministère de l'Éducation nationale.

Chimpanzé: toujours la frontière?

Un parc zoologique de Vienne ayant fait faillite, une association autrichienne a fait appel à des donateurs privés afin de venir en aide par une pension aux chimpanzés du zoo. Malheureusement, selon la loi en vigueur en Autiche, seul un être humain a droit à de tels dons financiers.

Aussi l'association tente-t-elle d'obtenir pour eux le statut de « personne » avec octroi d'un tuteur. Ce que la justice autrichienne a rejeté en première instance. Si cette décision devait être confirmée en appel, l'association envisage de porter l'affaire au niveau européen, avec quelque chance d'aboutir. La Nouvelle Zélande a déjà adopté une loi reconnaissant des droits fondamentaux aux grands singes et l'Espagne devrait bientôt en faire autant.

Jean-Jacques Barloy

Actions LFDA

"Homme et animal: de la douleur à la cruauté": un colloque et une date à retenir

La Fondation rappelle qu'elle organise le 10 octobre prochain une journée « Homme et animal : de la douleur à la cruauté, à l'occasion du 30° anniversaire de la LFDA et de l'exposition « Bêtes et hommes » à la Grande Halle de la Villette. Ce colloque, destiné à un très large public, montre pour la première fois en France comment se sont opérées progressivement, au cours des trois derniers siècles, la reconnaissance et la prise en compte de la douleur et de la souffrance chez les animaux. Pour exposer les différentes facettes de ce sujet et en débattre avec le public, une douzaine de médecins, biologistes, philosophes, sociologues, historiens et juristes ont été réunis par la Fondation Ligue Française des Droits de l'Animal (LFDA).

Le programme détaillé complet avec les résumés des conférences est publié à la rubrique *Actualités/dernières informations* du site Internet de la Fondation.

Donner de son temps et offrir ses compétences à la Fondation LFDA

La Fondation LFDA a besoin pour mener à bien ses actions que des bénévoles, adhérant pleinement à l'éthique qu'elle défend, lui offrent régulièrement un peu de leur temps et lui apportent leur compétences professionnelles pour exercer des missions ou réaliser des expertises dans de très nombreux domaines :

- <u>droit de l'animal</u>: analyse de jurisprudences, conseils juridiques, veille sur la publication des textes législatifs et réglementaires;
- <u>biologie et zoologie</u>: veille scientifique et méta analyse des publications en matière d'éthologie, d'écologie et neurophysiologie de la douleur;
- <u>économie</u>: veille et expertises sur l'écotourisme animalier, la production et la distribution agroalimentaires et le comportement des consommateurs ;
- <u>sociologie et philosophie</u> : veille bibliographique et expertises sur l'évolution des relations homme -animal en France et à l'étranger ;
- <u>pédagogie et relations avec les enseignants</u>: préparation de documents destinés aux enfants et adolescents, conception de jeux pédagogiques d'instruction civique et éthique, organisation de séminaires pour les enseignants, de conférences et d'animations en milieu scolaire;
- <u>relations avec la presse et les médias</u>: diffusion de publication de la fondation dans la presse, organisations d'interviews de membres de la Fondation dans les médias audiovisuels, rédaction et diffusion de communiqués de presse, élaboration de revues de presse et de sites internet;
- <u>relations publiques</u> : recrutement de donateurs, distributions de dépliants, d'affichettes et autres documents de communications ;
- <u>communication et graphismes publicitaires</u> : conception de documents imprimés et de messages
- <u>photographie et vidéographie animalières</u> : cession de droits de reproduction d'images, tournage de reportages vidéos ;
- <u>informatique et bureautique</u>: présentation et mise en ligne de documents iconographiques et d'information sur le site Internet de la Fondation, maintenance informatique.
- <u>interprétariat</u>: rédaction en toutes langues étrangères de documents de la fondation et traduction de documents étrangers intéressant la Fondation, traductions simultanées de colloques de la Fondation.

Les candidats bénévoles, ayant acquis des compétences professionnelles dans un ou plusieurs de ces domaines sont invités à adresser au Directeur de la fondation une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae et précisant la nature du service qu'ils souhaitent apporter à la Fondation et le temps qu'ils peuvent y consacrer.

Mi avril, la Fondation LFDA a mis en ligne son nouveau site Internet. Plus animé, plus interactif, plus attrayant et plus complet que le précédent site, il illustre la volonté de la Fondation de mieux informer et de mieux communiquer avec tous ceux que la condition animale intéresse. Les internautes pourront mieux connaître notre Fondation : ses objectifs, son organisation, ses types et domaines d'actions, ses succès importants, son histoire et son œuvre, son prix de biologie Alfred Kastler, savoir comment l'aider en lui offrant de son temps ou en la finançant...

Les internautes découvriront aussi l'ensemble des publications ou conférences des membres de la Fondation, éditées ou coéditées par la Fondation: ouvrages et dossiers, bulletin d'information, documents de communication. Ils trouveront également les ressources de son centre de documentation disposant d'un fonds d'un millier de livres, mémoires et films vidéo pouvant y être consultés, librement sur simple rendez-vous.

La rubrique « Actualités du site » propose aux internautes les dernières informations concernant les activités de la Fondation ou ses actions inter associatives et comment la presse en rend compte. La rubrique « News in English » apporte aux internautes anglophones les informations sur les actions et publications internationales de la Fondation. Une rubrique « Education » est prévue pour proposer des jeux pédagogiques, des conseils en matière d'éducation éthique et civique au respect des animaux et de la nature. Elle informe également les internautes des travaux menés par les étudiants stagiaires des collèges, écoles professionnelles et universités que la Fondation a accueillis. Dans la rubrique « Archives », les internautes pourront retrouver différents éléments d'informations des années passées tels que les communiqués de presse de la Fondation. La rubrique « Prendre contact » donne tous les moyens de communiquer avec la Fondation et toutes les indications pour se rendre à notre siège pour y découvrir sa vitrine d'exposition, son rayon librairie et son centre de documentation et rencontrer un interlocuteur compétent pour se renseigner.

Enfin, les internautes retrouveront aussi les rubriques déjà présentes sur notre ancien site :

« Conseils juridiques », et « Déclaration universelle des droits de l'animal ». Ce site Internet se veut être non seulement une vitrine de la Fondation mais aussi une source d'informations rigoureuses sur la condition animale en France et de propositions constructives pour son amélioration. Il se veut enfin être un lien solide pour tous ceux qui veulent participer à la reconnaissance, à l'évolution et au respect des droits des animaux.

Thierry Auffret Van Der Kemp



« L'aquaculture française veut se relancer », tel est le titre d'un article d'Ouest-France du 13 février. Ses professionnels se plaignent, paraît-il, d'une « crise du logement ». « Ne me parlez plus d'aquaculture en Bretagne, soupire l'un d'eux, on y est trop mal accueilli. » Comme pour répondre en apportant un autre son de cloche, Le Monde consacre, le 12 avril, un article aux « qualités variables des poissons d'élevage ». Ainsi, un saumon sauvage et un saumon d'élevage se différencient par leur couleur, leur goût et... leur prix (dix fois moindre pour le second).

La raréfaction des poissons de mer explique le développement de l'aquaculture : à Rungis, on estime que 60 % des poissons proviennent de l'élevage. Un élevage qui pose beaucoup de problèmes. Les poissons d'élevage sont nourris de farines animales, principalement de poissons marins non commercialisables pour la consommation humaine.

Les pêches des petits poissons à farine est elle aussi tellement intense qu'elle aggrave à son tour la destruction des espèces marines. Aujourd'hui, le Fonds mondial pour la nature pose la bonne question : « est-il bien raisonnable de nourrir le poisson d'élevage avec du poisson sauvage ? » En effet, il faut de 5 à 9 kilos de farines et d'huiles de poisson pour produire... 1 kilo de poisson d'élevage ! Quel gâchis énergétique et quel gâchis biologique !! Il est des régions, en tout cas, où l'aquaculture n'a pas besoin d'être relancée. Par exemple, le littoral des Alpes- Maritimes où se concentrent déjà pas moins de huit fermes marines. Elles produisent plus de 900 tonnes de poissons par an, « loups », daurades et « maigres ». Néanmoins, outre ses aspects concentrationnaires, l'aquaculture intensive par les déchets organiques qu'elle rejette en mer, est une activité polluante qui peut menacer l'environnement marin littoral. Sur la côte d'Azur, le débat public est déjà engagé sur cette nouvelle source de nuisance.

Un état d'esprit qui change

On est surpris, plutôt agréablement - en feuilletant des revues professionnelles d'éleveurs - de voir à quel point la notion de bien-être animal y est désormais présente. Ainsi dans son numéro d'avril, la revue *Visa-Viandes* s'attarde sur la réglementation sur ce bien-être des animaux au cours des transports. Elle s'y montre favorable, même si, écrit-elle, « il conviendrait de ne pas dépasser les limites du raisonnable ». Un « formateur » des convoyeurs de bétail déclare qu'il « tire une grande satisfaction de contribuer à cette démarche qualitative ». Et l'on apprend que plus de 126 000 éleveurs ont adhéré à la charte des bonnes pratiques d'élevage.

La revue déplore la baisse de consommation de viande de bœuf, et les photos ne sont pas forcément engageantes. Mais il y a tout de même là une notable évolution de l'état d'esprit.

Jean-Jacques Barloy



Selon *Le Monde* du 7 avril, la nouvelle maladie de Creutzfeldt-Jacob, forme humaine de l'ESB, (dite maladie de la vache folle), a tué vingt personnes en France depuis 1996. C'est le chiffre donné par le réseau national de surveillance. En France, sept cas ont été dénombrés en 2006 et un cette année. Au Royaume-Uni, le bilan s'élève à 165 victimes. Il faut garder à la mémoire ces deux centaines de victimes humaines et les centaines de milliers d'animaux sacrifiés sur l'autel d'un productivisme agroalimentaire outrancier, seulement soucieux des rendements et d'optimisation des coûts de production, au mépris du respect de la vie et du bien-être des animaux et des hommes! C'était quand des farines animales, contaminées par le prion, servaient à alimenter des herbivores! Ah! Si l'on voulait enfin reconnaître la pertinence de la Déclaration universelle des droits de l'animal (proclamée voici près de 30 ans) qui précise dans son préambule que: « le respect par l'homme des animaux est inséparable du respect des hommes entre eux ».

Grippe aviaire: les vrais coupables sont officialisés

Les oiseaux migrateurs sont de plus en plus disculpés de leur responsabilité dans la propagation mondiale de l'épizootie de grippe aviaire. Et les élevages concentrationnaires sont de plus en plus suspectés.

Nous ne reviendrons pas sur tout ce que la Fondation a écrit précédemment mais il est remarquable d'entendre Samuel Jutzi, un responsable de la FAO, déclarer que « nous avons peut-être exagéré son rôle » [celui de la faune sauvage] (Le Monde, 27 février). Les bulletins d'information de la LFDA depuis, un an et demi, n'ont cessé de rapporter les arguments scientifiques montrant que les oiseaux migrateurs n'ont pas été à l'origine de la panzoootie d'influenza aviaire. Et l'on met aujourd'hui en cause les transports d'œufs et de même de matériels (abreuvoirs, mangeoires, Un arrêté du 5 mai 2007, suivant l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, fait passer désormais passer en France le niveau de risque d'influenza aviaire de « faible » à « négligeable 2 » (le niveau de risque minimum est qualifié de « négligeable 1 ») Cette agence sanitaire rappelle pudiquement, de manière si non peu courageuse, que « des sources d'expositions, non liées à la faune sauvage, continuent d'exister. » C'est une façon de dire sans l'écrire que les commerces et importations illicites d'oiseaux d'élevages concentrationnaires sont coupables et que les oiseaux migrateurs sont enfin reconnus comme ne l'étant pas.

Le vent a bien tourné....Mais il peut encore se retourner! A preuve, fin juin, le niveau de risque était relevé en France par le Ministre de l'agriculture de « négligeable 2 » à « faible » (3^e degré d'une échelle de risque comportant 6 niveaux) par suite de la découverte en Allemagne de six oiseux morts à proximité de Nuremberg et porteurs du virus H5N1, tandis qu'une semaine avant dans la République tchèque voisine 6000 dindes d'un élevage industriel contaminé par le virus avaient été abattues!

Jean-Jacques Barloy et Thierry Auffret Van Der Kemp

Le gavage n'engraisse pas que les foies

En vingt ans, la production française de foie gras a été multipliée par quatre, et la France produit aujourd'hui près de 80% du foie gras mondial. En 2006, notre industrie nationale de la torture des canards, encore dénommée industrie du foie gras, a enregistré un chiffre d'affaire de 1.6 milliards d'euros, avec une balance excédentaire de 50 millions d'euros, soit une progression de 50% sur 2005. L'éthique ne pèse pas lourd en face du fric. Les canards et les oies n'ont pas encore fini d'en prendre plein le bec.



Les Français ne mangent pas assez de lapins : 800 gr par habitant et par an. Les stocks de congelés débordent. Il faut donc s'attendre à des campagnes de promotion, vantant les qualités nutritionnelles exceptionnelles du râble et de la cuisse...Un nouveau groupement *Elapsis* va s'en charger ; il a le projet de réorganiser le marché.

Soyons certains que rien ne sera dit sur les conditions de l'élevage industriel du lapin, qui sont encore honteusement contraires au bien-être animal. La LFDA rassemble les documents techniques et s'apprête à tirer les oreilles des éleveurs.

Des poulets encore bien à l'étroit

On se rappellera que la Commission européenne avait présenté en mai 2005 un projet de directive sur l'élevage des poulets de chair. Un rapport demandé par la Commission à son Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux (rendu en mars 2000) avait dénoncé diverses sources de stress et l'existence de pathologies (déminéralisation et dystrophies osseuses, ascite par insuffisance cardiaque, etc.); le rapport faisait plusieurs recommandations, dont celle de ne pas dépasser 25 kg au m² (on ne parle pas d'oiseaux mais de kilos!) densité au dessus de laquelle apparaissent des signes pathologiques de mal-être. En dépit de ce rapport scientifique, le projet de directive de la Commission proposait 30 kg au m², voire 38 sous quelques conditions.

Cela n'a pas empêché la France de s'y opposer, jugeant le texte trop contraignant. L'opposition est venue aussi des défenseurs des animaux, qui eux le jugeaient trop laxiste. La Commission s'est remise au travail, surtout ces derniers temps sous la pression de la présidence allemande du Conseil. Le nouveau projet de directive est encore pire ; c'est encore un échec des défenseurs européens des animaux, qui pourtant se vantent de leur action... En résumé, la densité « maximale » est fixée à 32 kg au m² (environ 15 poulets/m²), mais sous diverses conditions, essentiellement la description détaillée des installations techniques), elle kg au m² (environ 18 poulets/m²), et même 40 kg! atteindre 38 Dans ses annexes, la directive donne des règles sur l'abreuvement, la nourriture, la litière, l'éclairement et le rythme lumière/obscurité, la ventilation, la climatisation, la surveillance, etc. Le débecquage est autorisé si d'autres mesures ont échoué, ainsi que la castration ; le texte impose une « formation » des personnels (c'est à la mode), ou une expérience professionnelle (notamment sur les manières de saisir les oiseaux pour les charger). La directive a été adoptée par le Conseil en mai dernier. On ne sait pas si les poulets apprécieront vraiment ce texte qui s'intitule être pris pour leur bien-être. La directive devra être transposée dans les réglementations nationales, c'est-à-dire appliquée, avant juin 2010. La LFDA rappelle que si l'on veut vraiment manger du poulet, on trouve facilement des poulets élevés en liberté, et nourris « bio ». Cela vaut bien de les payer un peu plus cher.

Jean-Claude Nouët



Le Marineland d'Antibes a collectionné d'innombrables scandales au cours des dernières décennies. Il continue sa fuite en avant, avec - nous apprend Nice-Matin du 30 mars - un spectacle de rapaces dressés, (dont certains demeurent constamment attachés par une patte) une « manchotière » (sic), une ferme du Far West et d'autres attractions. Le groupe Parques Reunidos, désormais à la tête de cette prison pour dauphins et orques, y a investi 15 millions d'euros l'hiver dernier.



Deux rhinocéros noirs sont arrivés au zoo de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), deux mâles qui devraient rejoindre deux femelles. Le but de l'opération - vous l'avez deviné - est de réintroduire l'espèce dans son milieu naturel. Ces rhinocéros, nous assure la publicité du zoo, ont à leur disposition un « morceau de savane » paradisiaque. Et le zoo de Doué-la-Fontaine est engagé - excusez du peu - dans vingt-neuf « projets nature ». Nous dénonçons depuis longtemps le manque de sérieux scientifique.de nombreux parcs dits (faussement) zoologiques, Ce n'est pas Kouma qui nous contredira. Il s'agit d'un jeune tigre retrouvé attaché à un piquet, au fond d'un parking de Nice. Kouma avait été volé au parc zoologique de Fréjus...



Zoos: un accident de plus

Le safari-parc de Peaugres (Ardèche) est très fier de ses crocodiles. Or un enfant de sept ans est tombé dans un bassin près d'un crocodile qui lui a entamé les fesses sur dix centimètres. Ce qui a nécessité une opération chirurgicale et vingt points de suture. Il semble qu'une serrure ait lâché, rongée par la rouille causée par l'humidité régnant dans le vivarium, expliquant la chute de l'enfant, (appuyé contre la porte de grille, pour se faire photographier).

Une fois de plus, qu'il s'agisse d'accidents, parfois mortels, de vols ou d'évasions d'animaux, les zoos apparaissent comme un monde où sévissent fréquemment les négligences et l'amateurisme, avec des conséquences souvent dramatiques.



🗖 D'où venait ce lion ?

« Il y a un lion dans la rue. » Non, ce n'était pas une galéjade. Les habitants d'Avignon ne mentaient pas lorsqu'ils prétendaient l'avoir vu. Un jeune lion, d'environ trois mois, a fini par être capturé dans la cité des papes. Ce n'était peut-être pas un évadé de zoo ou de cirque « ordinaire ». Les blessures qu'il présentait à ses pattes laissent à penser qu'il aurait été employé dans des combats contre des chiens (*Marianne*, 17 février 2à07).

Jean-Jacques Barloy

Action LFDA



Mines anti-biodiversité en Nouvelle-

La Fondation Ligue française des droits de l'animal a d'adressé le 30 mars 2007 des courriers documentés au Président de la République, au ministre de l'écologie et du développement durable et au ministre de l'Outre-mer, révélant les menaces graves et avérées d'une prochaine destruction massive d'espèces animales et végétales propres à la Nouvelle-Calédonie, provoquée par l'ouverture de deux exploitations minières de nickel.

La Fondation avait par ailleurs diffusé largement un communiqué de presse au sujet des impacts de ces deux mines sur la nature. L'une est implantée sur le site de Goro, dans la Province du Sud avec pour opérateur la compagnie brésilienne CVRD à qui la France a accordé une défiscalisation représentant près de 370 millions \$, et qui vient de racheter la compagnie canadienne INCO. L'autre est implantée dans la Province du Nord sur le site de Koniambo avec pour opérateur la compagnie XSTRA qui vient de racheter la compagnie canadienne FalconBridge.

L'exploitation du site du Sud représente une grave menace pour des dizaines de km² de végétation endémique terrestre et la faune qui lui est associée, tandis que celle du Nord, en déstabilisant sur plusieurs km² plusieurs millions de m³ de sédiments marins, constitue une grave menace pour la faune marine. Depuis deux ans les biologistes du Centre de Nouméa de l'Institut de recherche et de développement (IRD) et de l'Unité Mixte de Recherche « systématique, adaptation, évolution » (Muséum national d'histoire naturelle, IRD, Université Paris 6) dénoncent vainement les dégâts déjà causés à la biodiversité terrestre, et annoncent ceux à venir. Ils s'étonnent que le directeur du Centre IRD de Nouméa, poussé par la réduction des budgets institutionnels et par la volonté de faire de la « recherche appliquée au développement », ait pu signer une convention directement avec les opérateurs miniers, et que le 19 mars 2007 il ait cru bon de laisser entendre à la presse, à l'occasion de la première projection du film « L'Ile nickel » commandité par l'IRD, qu'il n'était pas grave de faire disparaître des espèces, lorsqu'il y a un enjeu de développement .

Propos qui se trouvent en contradiction avec un avis du Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'IRD en date du 20 septembre 2005, qui rappelle que « l'intérêt de la conservation de la nature doit prévaloir sur l'intérêt économique » et qui par ailleurs reconnaît que « les chercheurs sont amenés à passer de plus en plus fréquemment des contrats avec des privées, perdant ou risquant de perdre, une part d'indépendance ». Par stratégie de diversion, les communicants professionnels de Goro-Nickel ont réussi à focaliser toute l'attention du public et des organisations de protection de l'environnement sur les possibles rejets de métaux lourds dans le lagon. Ce point pouvant être aisément résolu par l'adoption de normes maximales de teneur de l'eau en manganèse, il ne restera plus de sujet de protestation contre toutes les autres destructions, grâce à quoi les opérateurs miniers pourront continuer en toute impunité à détruire ce qu'il restera de biodiversité. Le principal problème d'environnement qui se pose en Nouvelle-Calédonie est lié à son insularité. Les espèces terrestres animales et végétales sont très nombreuses, et ont de très petites aires de répartition. Elles sont donc très vulnérables. La plupart d'entre elles étant endémigues, elles vont disparaître totalement de la Planète. En métropole, tout le monde s'émeut lorsqu'un escargot endémique risque de s'éteindre en Corse, ou lorsqu'un coléoptère risque de disparaître à cause du tracé d'une autoroute, et que l'on dépense des fortunes pour réintroduire quelques espèces emblématiques dans certaines régions.

Pourquoi personne n'a encore réagi lorsque, dans un territoire français du Pacifique, sont menacées d'une totale extinction des dizaines d'espèces végétales et animales, en particulier reptiles et insectes, à 83% exclusives à la Nouvelle-Calédonie ? Est-il concevable qu'au nom d'un développement économique, dont les grands bénéficiaires sont des sociétés multinationales, on sacrifie de façon irréversible l'environnement d'un territoire français ? Devant la gravité et l'urgence de la situation, la Fondation Ligue française des droits de l'animal a réclamé la suspension des travaux sur les deux sites miniers, et compte tenu des nouvelles prérogatives de l'IRD lui donnant le rôle d'ensemblier sur les questions de biodiversité, la mise en place d'un groupe d'experts internationaux <u>indépendants</u> afin d'évaluer les véritables impacts environnementaux et surtout les risques d'extinction de multiples espèces.

Trois mois après l'envoi des courriers et la diffusion du communiqué de presse, on en peut que déplorer qu'aucune réponse n'ait été donnée à la Fondation par le gouvernement et qu'aucun organe de presse n'ait repris cette information. Une démonstration de la faiblesse de l'intérêt réel français porté à la préservation de la biodiversité ou d'un embarras politique ?

Thierry Auffret Van Der Kemp et Jean-Claude Nouët

Requins : réactions en chaîne

La Fondation LFDA a plus d'une fois dénoncé ici le massacre des requins. Or, cette hécatombe a des conséquences insoupçonnées. Rappelons que les squales sont décimés notamment pour leurs ailerons et par les filets dérivants (voir Bulletin d'informations n° 49, fév. 2006). Une étude publiée dans *Science* du 30 mars, montre que la destruction des requins de taille grande ou moyenne a entraîné un accroissement du nombre de leurs proies, à savoir d'autres sélaciens (raies comme les pastenagues ou la mourine, roussettes, etc.) Résultat : les mollusques consommés par ces espèces se sont raréfiés d'une façon alarmante.

Les chiffres sont éloquents : la disparition des grands squales des côtes américaines de l'ordre de 90 % a entraîné la prolifération d'une espèce de pastenague dont l'effectif atteindrait 40 millions de spécimens qui, en se nourrissant de coquillages, a entraîné la raréfaction des coquilles Saint-Jacques et provoqué une baisse vertigineuse de leur pêche. C'est l'« effet de cascade » ou « effet domino », comme on voudra. Bouleverser l'équilibre écologique se retourne contre celui qui s'en est rendu coupable, l'homme (3).

(3). On rappellera à ce sujet l'amusante relation établie au XIX^e siècle par Darwin entre le nombre de vieilles anglaises et l'abondance d'une certaine plante : les vieilles anglaises ont des chats, qui chassent les mulots, qui mangent les graines de cette plante !

Les chaluts ratissent large

Les images satellite de Google Earth ont montré les ravages de la pêche au chalut. De curieuses traînées apparaissent en effet sur les photographies de nombreuses mers de la planète. Ce sont les sillages de boue ou autres sédiments marins créés par les chaluts qui raclent les fonds marins. En mer de Chine, la « densité » de chalutiers pêchant la crevette est de dix bâtiments par kilomètre carré. Les fonds marins sont littéralement vidés de leur faune. Les photos publiés dans *le Figaro* du 17 mai et sur le site www.lefigaro.fr/sciences/ sont très illustratives à cet égard. Une bonne nouvelle néanmoins : la pêche au chalut de fond sera interdite à partir du 30 septembre 2007 dans le Pacifique Sud (après la Mer du Nord et la Méditerranée).

Toujours les phoques

Alors que le gouvernement canadien vient d'autoriser un « prélèvement maximal » de 270 000 jeunes phoques du Groenland - blanchons, dits « bébés-phoques » - les réactions contre ce massacre se multiplient. En septembre dernier, le Parlement européen a appelé à la fin du commerce des produits provenant des phoques. La Belgique a décrété un embargo en janvier. Pays-Bas, Allemagne, Italie, États-Unis, Mexique, en ont fait ou vont en faire autant. Les blanchons sont non seulement victimes du gourdin des chasseurs, mais aussi du réchauffement climatique qui réduit la surface et l'épaisseur de la banquise au point que les jeunes phoques se retrouvent dans l'eau avant de savoir nager. Selon l'IFAW (International Fund for Animal Welfare), la situation, est alarmante. Dans le golfe du Saint-Laurent et au large de Terre-Neuve, il n'y a plus guère de banquise, ni de phoques. La mortalité des blanchons pourrait être de 100 %. On pouvait donc espérer que le gouvernement canadien annulerait la chasse. Il n'en a rien été.

Coraux et réchauffement

Gigantesque « super organisme » vivant de 2 000 km, la Grande Barrière de corail australienne va-t-elle disparaître au cours de ce siècle ? En effet, le réchauffement des eaux qui la baignent provoque l'expulsion hors des madrépores (appelés aussi -à tort-coraux) des « zooxanthelles », des algues microscopiques qui vivent en symbiose dans les tissus mous de ces animaux invertébrés coloniaux et sont indispensables à leur survie (leur respiration et leur processus de calcification en particulier).

Les récifs perdent alors leur couleur, blanchissent et cessent leur croissance Et cela dans le cas d'un réchauffement de 2 °C. Un degré supplémentaire peut se traduire par la mort des coraux. Diverses méthodes (parasols, arrosage) sont utilisées pour ralentir ce processus. Rappelons que les coraux en question sont des madréporaires (à ne pas confondre avec le corail rouge de Méditerranée). Et gardons à l'esprit que la France possède aussi ses récifs de madrépores, notamment en Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Antilles, Réunion etc.

Albatros prévenant

Alors qu'elle voguait sur l'Atlantique Sud, la navigatrice solitaire, Maud Fontenoy reçoit la visite d'un albatros à sourcils noirs, qui se pose fréquemment sur son sloop. Un jour, il la réveille en donnant de forts coups de bec sur le pont. Il était temps. Maud s'aperçoit alors qu'un énorme porte-conteneurs se trouve bord à bord avec son bateau. Cet épisode rappelle les nombreuses histoires de dauphins secourant ou alertant des navigateurs. Dans le « Vieux marin » écrit au XIX^e siècle par Coleridge, le héros ne fut-il pas maudit pour avoir tué un albatros ?

Au secours de la faune sauvage

Le Réseau français des vétérinaires praticiens pour la faune sauvage (RFVPFS) a livré ses premiers résultats (*La Dépêche vétérinaire*, 21 avril).

Créée durant l'été 2004, sa base de données a recensé 251 animaux recueillis, soit 225 oiseaux, 25 mammifères et 1 reptile. Parmi les oiseaux, le faucon crécerelle et la buse variable arrivent en tête. Le classement, en fonction de la cause, donne, dans l'ordre : « désairage » (chute du nid) sans blessure (45), route (38), chasse ou pêche (21), barbelés (16), maladie (11). On voit donc le danger présenté par les barbelés pour la faune sauvage. À noter aussi qu'une seule espèce de mammifères figure dans ce bilan : le hérisson. (RFVPFS, tél. 05 56 08 66 42.)



Ce n'est pas nouveau, mais le cri d'alarme d'un millier de scientifiques réunis à Madison, aux États-Unis, a de quoi inquiéter sérieusement. Ils alertent l'opinion sur le danger présenté par la consommation de poissons contaminés par le mercure, et plus précisément le méthylmercure, sa forme la plus toxique.

En effet, le méthylmercure se concentre dans le cerveau des jeunes enfants ou des fœtus. Or, les poissons les plus contaminés appartiennent à des espèces d'eau douce vivant dans les zones d'orpaillage clandestin : les orpailleurs emploient le mercure pour extraire l'or. On pense tout de suite à la Guyane française où les Indiens, consommateurs de ces poissons, sont particulièrement exposés. À vrai dire, le mercure se concentre au long de la chaîne alimentaire, ce sont tous les grands poissons carnivores qu'il faudrait éviter de consommer, y compris, les espèces marines, comme les thons, les espadons et les requins. Un conseil particulièrement destiné aux femmes enceintes.

Guyane: le feuilleton continue

Le décret de création du Parc national de Guyane française est paru au *Journal officiel* du 28 février. Plus vaste que la Belgique (34 000 km²), c'est notre huitième parc national. Cela ne s'est pas fait sans douleurs.

Les Indiens Wayana et Emerillons avaient vainement demandé que leur territoire fût intégré dans le « cœur » du parc, où l'orpaillage est interdit. Leur territoire est, pour l'instant, en « aire d'adhésion », où l'orpaillage demeure autorisé. Tandis que l'orpaillage illégal sévit toujours.

Espérons que ce parc national sauvera la faune de cette Amazonie française qui a tant souffert depuis des décennies, qu'il s'agisse des félins, des crocodiliens, des singes, etc. sans oublier les papillons (la chasse aux papillons est là-bas un sport national) et les oiseaux (comme l'ibis rouge, décimé pour ses plumes).

Abeilles : nouvelles menaces

On apprenait début avril que la Commission européenne s'apprêtait à renouveler l'autorisation à usage agricole du Fipronil (la molécule active des tristement célèbres pesticides Régent et Gaucho). Et cela à la suite d'un avis favorable du Comité permanent de la Chaîne alimentaire et de la santé animale de l'Union Européenne. Le Fipronil ne serait autorisé que pour le traitement des semences et non pour l'épandage ou le traitement des cultures. Néanmoins, les apiculteurs ne sont pas rassurés pour autant. Il faut espérer que la France maintiendra l'interdiction de l'usage de ce produit sur son territoire.



La presse ne cesse d'évoquer la « biodiversité ». Mais il ne faut pas oublier que, bien avant la création de ce terme à la mode, on se battait pour la faune et la flore sauvages. À propos de la faune de France, un recensement effectué par des chercheurs du CNRS et de l'INRA montre que notre pays, depuis la fin de la Préhistoire, a perdu 50 espèces et en a « gagné » 89 : des espèces envahissantes ou « invasives », c'est-à-dire introduites accidentellement ou volontairement. Mais encore faut-il s'entendre sur les termes « disparu », « nouveau » ou autre. Par exemple, le pygargue à queue blanche (ou aigle de mer) a disparu de France en tant que nicheur mais il y séjourne toujours l'hiver. Un article du *Monde* du 24 janvier) qui commente cette étude réunit en effet sous l'appellation « disparus » le phoque moine (qui l'est vraiment) et...le canard siffleur, qui occupe nos estuaires par milliers en hiver... Tandis que le courlis cendré devient aussi « nouveau » que la perruche à collier, introduite récemment. Consolons-nous en pensant que si beaucoup d'espèces se sont raréfiées ou ont disparu localement, peu se sont complètement éteintes en Europe (comme ce fut malheureusement le cas pour le cheval sauvage, l'aurochs, le grand pingouin...)

« Cols libres » : des chiffres parlant

« Les grands oiseaux vont bien », tel était le titre d'un article de notre numéro 52. Le nouveau rapport du programme Transpyr de dénombrement des migrateurs franchissant les cols pyrénéens le confirme. Plus de 42 000 rapaces ont été observés l'année dernière, dont 176 circaètes (chiffre record), à Organbideska. Ainsi qu'environ 500 cigognes noires et autant de blanches.

Bilan satisfaisant aussi du côté des pigeons (surtout ramiers), avec un total de plus de 1 500 000 : le meilleur chiffre en 30 ans. Mais les pigeons étaient de 10 à 30 fois plus nombreux dans les années 1950. Il est vrai que les ramiers ont tendance à désormais hiverner plus au nord et que les chasseurs en ont massacré des millions.



« Il y en a trop.... » Qu'il s'agisse à Mayotte des lémuriens makis, ou dans nos régions, des renards, des cormorans, des sangliers ou même des loups, cette phrase revient souvent dans la bouche des chasseurs, des politiciens, voire de Monsieur ou Madame « Toutlemonde ». Et s'il y en a trop, ils commettent des dégâts et donc il faut les détruire.

En fait, une vision plus objective s'impose. Sans doute, certaines espèces sont devenues plus abondantes qu'elles ne l'étaient voici cinquante ans. Sans doute, les oiseaux, notamment, étant très mobiles, peuvent donner l'impression d'être plus nombreux qu'ils ne le sont réellement.

En Normandie, les pêcheurs vitupéraient la prolifération du grand cormoran. Ils acceptèrent d'accompagner des membres du Groupe Ornithologique Normand pour effectuer un recensement des cormorans de la vallée de la Touques et durent s'incliner devant les faits : moins nombreux ces oiseux étaient beaucoup gu'ils ne le prétendaient. A Paris, au Palais-Royal, on peut voir l'été, depuis quelques années, d'étranges promeneurs qui grimpent sur un escabeau en brandissant une perche terminée par un rétroviseur de voiture. Ce sont des envoyés de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune sauvage), à la recherche des pigeons ramiers. En effet, les agriculteurs du plateau de Saclay se sont plaints des ramiers, qui semble-t-il, viendraient en nombre de Paris et du Palais- Royal. Or, ces distingués observateurs ont trouvé un nombre ahurissant de nids de ramiers dans ce jardin, sans qu'on puisse en conclure pour autant que les oiseaux sont aussi nombreux que le nombre des nids(dont beaucoup sont anciens) le laisse croire et que les ramiers du Palais-Royal vont ravager le Plateau de Saclay.

Doublement astucieux

S'il y a des cow-boys, il existe aussi un « cow-bird » : c'est le molothre (*Molothrus ater*), passereau nord-américain de la famille des ictéridés, ainsi nommé parce qu'il accompagnait les troupeaux de bisons, avant de se reconvertir dans la fréquentation des bœufs, afin de profiter des insectes attirés par ces mammifères. Autre particularité de cet oiseau, il est parasite. En effet, les coucous ne sont pas les seuls oiseaux à pondre dans le nid d'autres espèces : c'est aussi le cas des indicateurs, des veuves, et donc d'ictéridés comme le molothre. Un compte rendu récent de l'Académie des sciences américaine du 5 mars, repris dans Le Figaro du 9 mars, précise ses mœurs étranges. Les molothres expulsent en effet bon nombre des œufs des espèces-hôtes, si celles-ci s'opposent à leur intrusion, mais non si elles la tolèrent. Dès lors, une tolérance du parasitisme pourrait-être finalement profitable à l'espèce-hôte.

Jeunes chouettes tombées du nid : que faire ?

A l'époque des nids, entre avril et août, on craint toujours de trouver un oisillon tombé du nid. Car c'est un véritable cas de conscience. Faut-il le recueillir, au risque de le voir dépérir faute de nourriture adéquate ? Faut-il le laisser, en espérant que ses parents ne soient pas loin, même s'il est alors exposé à bien des dangers ? Dans La Dépêche Vétérinaire du 12 mars, un expert dans ce domaine, Guy Joncour, donne des conseils en ce qui concerne les rapaces. Pour la plupart, leurs jeunes quittent le nid avant de savoir voler.

Un poussin très jeune doit être remis dans son nid ou dans le nid de la même espèce, occupants. Tout cela est plus facile à dire A défaut, on peut aménager un « taquet », c'est-à-dire un nid artificiel, par exemple un cageot garni de paille ou de foin, où les parents viendront nourrir l'oisillon, du moins on l'espère. Cette technique vaut aussi des poussins âgés. pour plus

Danger des éoliennes

L'énergie éolienne est sans doute écologique, mais les éoliennes sont bruyantes et, de plus, elles seraient dangereuses pour les oiseaux. Peut-être pas autant qu'on le redoutait. Dans la Beauce, chacune tue en moyenne un oiseau par an (soit beaucoup moins que les pylônes et les câbles électriques. Mais les chiffres pourraient être plus élevés sur les routes de migration. Les chauves-souris aussi peuvent être menacées. Selon *Le Figaro* (19 mars), une étude de grande ampleur a été entreprise en Allemagne sur le sujet. Dans le cas des chauves-souris, le radar semble les éloigner, et le ralentissement des pales au crépuscule pourrait contribuer à les épargner.



Avec une envergure atteignant 50 cm, la grande noctule est la géante des chauves-souris d'Europe. Il est désormais prouvé que cette espèce, en automne, capture de petits oiseaux en migration. (Voir *L'Homme et l'Oiseau*, janvier 2007, p. 72.) C'est là une nouveauté pour la faune européenne; on connaît déjà des chauves-souris tropicales, comme le mégaderme géant d'Australie, qui se nourrissent à l'occasion d'oiseaux.

Action LFDA



Une population de makis habite un îlot de Mayotte, l'îlot Mbouzi. Ils seraient même, paraîtil, trop nombreux. Un air connu. Aussi la Direction de l'agriculture et de la forêt (DAF) locale veut-elle... stériliser chirurgicalement (par vasectomie) les makis mâles! Ce qui nécessiterait capture, transport, opération sous anesthésie, relâcher, etc.

En effet, selon une « étude » récente, la population de makis de l'îlot s'élèverait à 72 000 sujets. Plus raisonnablement, une autre étude l'évalue à seulement 8 000 individus. Prévenue par l'association *Terre d'Asile* de Mayotte, notre Fondation (qui agit également dans les DOM-TOM) a décidé de s'opposer à ce projet délirant. Dans une lettre adressée le 17 avril à Nelly Olin, notre président a contesté la méthode ayant abouti à un chiffre extravagant : elle « a consisté, en effet, à effectuer des comptages des makis en plusieurs points le long de lignes droites puis à extrapoler les comptages à l'ensemble des surfaces de toute végétation semblable. Méthode de toute évidence biaisée et qui suppose que les makis ont une densité homogène sur toute l'aire de répartition d'un même type de végétation. Or tel ne semble pas être le cas ».

À la rigueur, on pourrait admettre de transférer une partie de la population dans une zone forestière protégée, mais avec toutes les précautions nécessaires. Décréter qu'une population animale est excédentaire et donc « nuisible » à la végétation (comme ce serait le cas ici), à l'agriculture ou à l'élevage, c'est quelque chose à quoi nous sommes habitués en métropole. Mais décider la vasectomie des mâles, c'est nouveau : il fallait y penser... Envisager de stériliser des animaux dont les espèces sont menacées est le comble de l'absurde!

« Casse-noix » depuis longtemps

L'utilisation d'outils par les chimpanzés est bien connue et nous l'avons souvent évoquée. Mais elle se révèle de plus en plus extraordinaire, et de plus en plus ancienne. En effet, dans la forêt de Taï (Côte-d'Ivoire), fief des fameux chimpanzés « casse-noix », ont été découverts des « marteaux » de granit, enfouis à dix mètres de profondeur. Ils avaient manifestement servi à casser des noix, dont ils ont conservé des traces d'amidon à leur surface. Leur ancienneté est évaluée à 4 300 ans (alors que les hommes ne peuplent la région que depuis 2 000 ans).

Également d'après *Science et Avenir* (avril 2007, p. 30), on vient d'observer au Sénégal des chimpanzés affûtant des branches avec leurs dents pour en faire des armes : des lances destinées à chasser les galagos, de petits lémuriens. Les frontières entre l'humanité et l'animalité s'effacent de plus en plus !

Eléphants : la France se ravise

Dans une lettre adressée le 19 février à Christian Vanneste, député du Nord, la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, ministre de l'Écologie, écrivait : « Aussi, malgré les intentions généreuses des associations qui prônent l'arrêt de tout commerce concernant les éléphants d'Afrique, ne me semble-t-il pas opportun, dans la situation telle que nous la connaissons, que la France demande le transfert de cette espèce en annexe I de la soutienne un moratoire sur le de l'ivoire. » qu'elle commerce Scandalisés par cette attitude, les protecteurs de la nature ont vivement réagi. Le 8 mars, Jean Untermaier, président de la SNPN (Société nationale de protection de la nature), était reçu par Bruno Bensasson, conseiller auprès de M. Chirac. M. Bensasson écrivait peu après à M. Untermaier que M. Chirac s'engageait en faveur du renforcement de la lutte contre le braconnage : « La France plaidera également en faveur d'une suspension des ventes légales jusqu'à ce qu'aient été réunies toutes les conditions posées par la convention. »

En effet, une réunion de la CITES est prévue aux Pays-Bas du 3 au 15 juin. Le Kenya et le Mali proposeront un moratoire de vingt ans sur le commerce international de l'ivoire brut et travaillé. Il y a urgence en la matière. En 2002 avaient été saisies à Singapour 6,5 tonnes d'ivoire, ce qui représente de 3 000 à 6 500 éléphants. Des analyses ADN effectuées sur ces défenses ont montré qu'elles venaient de la race de savane, et plus particulièrement de la population de Zambie. Le Centre de préservation des espèces de l'Université de Washington a en effet mis au point une méthode, fondée sur les fréquences de certaines variantes de gènes, permettant de connaître l'origine géographique de l'ivoire. La Fondation LFDA rappelle qu'il existe actuellement moins de 300.000 éléphants en Afrique contre 2 millions en 1970.



Le tigre est protégé au Vietnam. Il s'agit de la race indochinoise, très menacée. Cela n'empêche pas certains habitants d'élever de jeunes tigres en captivité, uniquement pour leur plaisir... Aussi les autorités vietnamiennes ont-elles décidé de saisir 41 tigres détenus illégalement par des « éleveurs » dans la province de Binh Duong.

Les réunionnais réagissent

La LFDA - dont la vigilance ne se limite pas à la métropole ⁽⁴⁾ - vient d'être alertée à plusieurs reprises sur ce qui se passe à La Réunion. Car il y a aussi de véritables défenseurs des droits de l'animal dans l'île. Mais, après l'affaire des chiens utilisés comme appâts pour pêcher des requins, La Réunion a été le théâtre de plusieurs actes de cruautés contre des chiens massacrés à coups de sabre ou de marteau. Un autre scandale concerne des chiens auxquels on lime, scie ou arrache les dents. Ces chiens sont utilisés à la chasse au tanrec (appelé tangue en créole), un insectivore apparenté au hérisson et introduit depuis Madagascar ⁽⁵⁾ : il vient la nuit manger des épluchures aux abords des habitations. Il s'agit de conserver le tanrec pour la consommer ou le vendre. La Réunion héberge une faune très précieuse, notamment parmi les oiseaux. Si l'existence passée d'un dronte (ou dodo) reste discutée, celle du pétrel de Barau sera bientôt menacée, si des mesures ne sont pas prises en faveur de cet oiseau de mer, décrit en 1963 seulement par notre ami Christian Jouanin.

- (4). Voir dans ce même numéro les articles sur les macaques de l'île Maurice et les makis de Mayotte. (5). Une chasse très ancienne : voir la gravure la représentant et datant de 1883 dans *La Vie des animaux* de Léon Bertin, 1950, Larousse, tome 2, p. 439.
- Déterrage : concours de cruauté

Parmi tous les modes de chasse, le déterrage est l'un des plus cruels. Il consiste, on le sait, à lancer des chiens dans les terriers de renards ou de blaireaux afin d'en extraire et d'en tuer leurs occupants.

Ce que l'on sait moins c'est que ce déterrage est précédé d'incroyables « concours » destinés à entraîner des chiens dans des terriers artificiels - mais avec de vrais renards. On imagine les scènes révoltantes qu'ils impliquent : la poursuite, jusqu'à l' «acul», le renard terrorisé et le chien nez à nez...

Tout cela sous le regard impassible d'un « juge » et avec la bénédiction des préfets. En fait, ceux-ci peuvent seulement autoriser la détention des renards, mais non l'entraînement des chiens, le code pénal (article 521) interdisant les actes de cruauté à l'encontre d'un animal captif. Les militants du Rassemblement anti chasse ont décidé de se mobiliser contre des pratiques aussi barbares et archaïques.

Chasse à courre et pêche aux voix

« À aucun moment, il [le Parlement] n'a, jusqu'à présent, envisagé d'interdire la pratique de la chasse à courre dans notre pays. » Au moins, c'est clair et net. Ainsi s'exprime, dans une lettre à une des correspondantes de notre Fondation en date du 29 mars, Nicolas Lecuy, chef de Cabinet au ministère de l'écologie et du développement durable. M. Lecuy trouve que la charte de la vénerie « vise à garantir une cohabitation paisible entre les veneurs et les autres usagers de la nature ».

Décidément, ignorant des réalités, il considère que les 440 000 sangliers et les quelque 400 000 chevreuils tués annuellement par les chasseurs français, ne sont pas suffisants! Pour lui la chasse est « un moyen de maîtrise des populations sauvages absolument essentiel »! Faut-il lui rappeler que la densité de grands mammifères est nettement plus forte en Allemagne et en Autriche, pays dont les forêts ne sont pas pour autant dévastées?



Y sommes-nous pour quelque chose? En France, le nombre de pêcheurs « de loisir » a chuté de 32 % en dix ans! Le Conseil supérieur de la pêche a publié récemment les statistiques officielles de la pêche en France. Le nombre de pêcheurs pour 2006 était de 1 192 000, soit une baisse de 4,76 % par rapport à 2005. De 2004 à 2005, la chute avait été de 5,1 %. Bref, la courbe indique que la tendance se confirme. Certains départements sont particulièrement « affectés » : -11,64 % dans le Rhône, -10,79 % dans le Bas-Rhin, -8,50 % à... Paris. Et surtout - c'est significatif - le nombre de « cartes jeunes » délivrées a baissé de 7,41 % de 2005 à 2006.

Victoire pour les « nuisibles »

L'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) avait attaqué neuf arrêtés préfectoraux classant certains oiseaux et mammifères comme « nuisibles ». Toujours cette notion de nuisible complètement dépassée. Six de ces arrêtés ont été suspendus par la justice (Bouches-du-Rhône, Maine-et-Loire, Drôme, Rhône, Loire, Isère). Bénéficiaires : le renard, la fouine, la martre, le putois, la belette, la corneille, la pie et l'étourneau. Un nouveau recul du statut de « nuisible »et un beau succès pour l'ASPAS ainsi qu'à l'opposition à la chasse. Autre succès : dans la Mayenne, l'association Mayenne- Nature-Environnement a obtenu que la belette et le putois ne soient plus classés nuisibles dans le département. Il faut savoir que la liste de ces « nuisibles » est fixée après avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (où les chasseurs et piégeurs sont en majorité) et de la Fédération départementale des chasseurs (!). Voir à ce sujet le dossier « Pourquoi certaines espèces sont classées « nuisibles » ? » publié par le RAC et l'ASPAS avec le soutien de la LFDA et de la SPA.

Vaines intimidations

M et Mme H. observaient et photographiaient les renards près de chez eux, à Saint-Ouen-du Breuil (Seine-Maritime). Or, un jour, ils voient des chasseurs déposer du poison à l'entrée des terriers, un poison très dangereux dont l'usage est interdit. L'ASPAS porte aussitôt plainte. Peu après, M et Mme H. trouvent, devant chez eux, un renard et un renardeau tués à coups de couteau. Et quelque temps après à nouveau, les cadres ensanglantés de six autres renards. De toute évidence, on cherche à intimider les deux amis des renards. Mais l'ASPAS et eux-mêmes sont plus que jamais décidés à faire condamner les empoisonneurs et massacreurs de renards.

Cannelle : ce n'est pas fini

Déception le 18 janvier : le tribunal de grande instance de Pau ordonne un non-lieu dans l'affaire de la mort de l'ourse Cannelle. Mais le 9 mars, lors de l'audience de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Pau, et à la suite des interventions des avocats des parties civiles, l'avocat général sollicite le renvoi devant le tribunal correctionnel du chasseur qui avait tué la dernière ourse pyrénéenne. L'affaire continue.

Etre macaque à l'île Maurice

Des macaques ont jadis été introduits à l'île Maurice depuis Java. Aujourd'hui, certains sont capturés et leur descendants élevés en captivité pour être vendus à des laboratoires des pays occidentaux, au nombre d'au moins dix mille par an. Ce commerce suscite de vives protestations et même des manifestations devant les ambassades mauriciennes en Europe. Particulièrement active à cet égard, l'association britannique Gateway to Hell (Destination enfer) a lancé le slogan : « Maurice : le paradis pour les touristes, l'enfer pour les animaux. » Les autorités de l'île s'inquiètent d'ailleurs des répercussions de ces campagnes sur le tourisme, l'une des richesses de l'île. Air Mauritius et British Airways ont déjà renoncé à participer au transport des macaques ; d'autres compagnies aériennes continuent à le pratiquer et parmi elles, Air France...

Et maintenant les abeilles…

C'est en appliquant le principe des réflexes conditionnés qu'un entomologiste américain, Timothy Haarmann, est parvenu - du moins l'assure-t-il - à apprendre aux abeilles à détecter les explosifs (plastic, dynamite, etc.). L'ennui est qu'elles oublient rapidement ce qu'elles ont ainsi appris. On conçoit l'utilité de cette méthode dans la lutte contre le terrorisme. Est-elle valable ? Est-elle souhaitable ? Faut-il vraiment utiliser les animaux à tout bout de champ ?

Jean-Jacques Barloy



Voilà des décennies qu'est dénoncée la capture des hérissons par les « gens du voyage », qui les consomment par « tradition », cuits à la broche ou dans la glaise. Rien n'a été fait contre cette pratique archaïque et cruelle, qui est devenue un délit depuis 1979, année où l'espèce est totalement protégée. Dans la nuit du 3 mars dernier, une brigade de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Sarthe contrôle une voiture suspecte, et y découvre 18 hérissons vivants, capturés par deux membres d'une « communauté » gitane. Il aura fallu ce flagrant délit pour qu'enfin la preuve de ce massacre permanent soit apportée.

« Nous savions que cela se pratiquait, mais nous ne l'avions jamais vu » a déclaré le responsable local de l'ONCFS! Les braconniers avaient spécialement dressé un labrador pour trouver les hérissons. Ils risquent 6 mois de prison, 9000 euros d'amende et la saisie de la voiture. On attend de telles condamnations avec scepticisme... Les hérissons ont été relâchés à proximité. Il leur reste l'espoir de ne pas être capturés à nouveau, et de ne pas être écrabouillés par une voiture.

Jean-Claude Nouët



Pour répondre à la question : « Comment le sphinx du tabac se stabilise-t-il en vol en pleine nuit ? » et vérifier que les antennes servent de stabilisateur de vol, une équipe de recherche de l'Université de Washington à Seattle n'a rien trouvé de mieux que de couper les antennes à des papillons de cette espèce. Ce qui leur a permis de constater que les papillons s'écrasent alors au sol !!!

Quand bien même les papillons ne ressentiraient pas la douleur, il s'agit là d'une mutilation et d'une atteinte majeure à l'intégrité physique d'un animal vivant, dans le seul dessein de signer une publication scientifique. (Science, vol. 315, pp 863-866, fév. 2007.) Un exemple supplémentaire des errements des expérimentations sur l'animal sauvage.

Thierry Auffret Van der Kemp



Après les canards gavés, ce sont les taureaux qui seraient insensibles à la souffrance... Un physiologiste espagnol, Juan Carlos Illera de Portal, veut convaincre que le taureau, lors d'une corrida, serait protégé de la douleur par une production d'endorphines, des anesthésiques naturels secrétés par le cerveau. À cet égard, il se distinguerait de tous les autres animaux. C'est oublier que la décharge d'endorphines est provoquée par à une intense douleur, chez tous les mammifères y compris l'homme! À Arles, le comité FLAC a manifesté le 7 avril à l'occasion de la féria. Dans une lettre au maire de la ville, il fait remarquer que seulement 5 % des personnes présentes à la féria assistent aux corridas. Et il dénonce l'école dite de « tauromachie espagnole » et le « passeport pour les arènes » institué à l'intention des jeunes. L'attribution à Arles, par l'UNICEF, du label « Ville amie des enfants », (voir Bulletin protestations. d'informations toujours des 52) suscite Dans le camp opposé, une brochette de people s'est affichée lors des corridas de la féria : Patrick de Carolis, Jacques Weber, David Pujadas, Christophe Barratier... Quant au torero Sébastien Castella, « son feu passionnel ne s'éteint jamais », si l'on en croit la première ligne de l'article élogieux que lui a consacré Le Figaro du 5 avril où l'on apprend qu' « il a déjà subi quinze anesthésies générales pour des blessures à répétition »...



Comme le mot fête est galvaudé! Dans les grands magasins on célèbre parfois la fête du vison ». Mais à Lourouer-Saint- Laurent (Indre) ce sont les grenouilles qui ont droit à une fête, chaque année au mois de mai. Une fête au cours de laquelle sont consommées plus de 30.000 grenouilles importées de l'Asie du Sud-est. Une fête qui mobilise des dizaines de bénévoles, au son des « flonflons » tandis que tournent les manèges et qu'on feint de ne pas savoir que les grenouilles ont été tranchées et dépecées vivantes avant de parvenir en France.

Jean-Jacques Barloy

Le cinéma au service de la perversion zoophile

Le 20 mai, à la très distinguée Quinzaine des réalisateurs, la projection d'un film américain, intitulé « ZOO », réalisé par Robinson Devor, a provoqué un malaise certain chez les spectateurs.

Ce film, qui entre dans la catégorie dite des documentaires-fictions, part d'un fait divers qui avait fait scandale aux USA (le décès d'un homme consécutif à un rapport sexuel avec un cheval), pour présenter avec complaisance le témoignage des membres de la « communauté zoophile ».

Direct soir du 22 /05 2007 qui rapporte ce choc cinématographique écrit : « Le disparu est présenté comme quelqu'un de normal, bon père de famille, bon travailleur. A force de trop d'empathie, cet ovni cinématographique oublie cependant de poser les questions qui fâchent. A la fin, on n'en sait pas beaucoup plus sur les motivations de ces hommes qui ne se contentent pas de murmurer aux oreilles des chevaux ».

Espérons que ce film ne trouve pas en France de salles pour assurer la distribution commerciale du film. L'information complaisante voire apologétique sur ces pratiques, improprement qualifiées de « zoophiles », serait tout à fait irresponsable puisque la zoophilie constitue un délit en France. En effet, il convient de rappeler que la France, est le seul pays, à avoir pris depuis 2004, (à l'initiative de la Fondation LFDA) des mesures législatives pour réprimer ces pratiques perverses, désormais considérées comme des sévices. Ainsi, sur le territoire national, avec la loi du 9/03/2004 complétant l'article 521-1 du code pénal, les auteurs de sévices de nature sexuelle sur les animaux sont passibles de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Thierry Auffret Van der Kemp



Animaux de compagnie et vacances d'été

Même si l'abandon est considéré comme un acte de cruauté et puni par 30 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement (article 521-1 du code pénal), il y a chaque année, en France, 60 000 animaux abandonnés, notamment durant les vacances. Pourtant l'abandon n'est pas une fatalité.

Si l'animal a la chance de partir avec ses maîtres, il faut se renseigner avant le départ auprès des offices de tourisme pour connaître les hôtels, campings ou locations qui acceptent les animaux, et savoir si des plages sont ouvertes aux chiens.

En cas de projet de voyage à l'étranger, demander au préalable si les compagnies aériennes ou ferroviaires acceptent les animaux et sous quelles conditions. Si l'on se déplace en voiture, il ne faut jamais laisser un animal dans un véhicule en stationnement même à l'ombre et la fenêtre ouverte ; le soleil tourne et la chaleur à l'intérieur de la voiture peut lui être fatal. Si l'on ne peut pas partir avec son animal familier, on peut choisir entre quatre solutions. Faire garder son animal par une personne de confiance connaissant bien les besoins des animaux domestiques, placer son animal dans une pension pour chiens ou chats, le faire héberger en famille d'accueil ou recourir à une société de visite à domicile : l'animal est nourri et sorti, les plantes arrosées et le courrier ramassé. Le site internet de la Fondation à <u>Actions/Domaines d'actions/Animaux de compagnie</u> permet de consulter des adresses de sociétés proposant ces deux dernières formules. La LFDA peut également fournir sur demande la liste des pensions pour animaux en France.

Stéphane Né

Important trafic de chiots en Italie : achetés pour environ 60 € en Roumanie, en Hongrie et en République tchèque, les chiots étaient revendus en Italie à un prix allant de 500 à 1 500 €! C'est tout un réseau, impliquant éleveurs et vétérinaires, qui a été démasqué par le Nucleo di Polizia Tributaria (« Noyau de la police fiscale »), dans le cadre d'une enquête dénommée Black Dog.

Il a fallu de nombreuses vérifications et perquisitions pour parvenir à ce résultat. Les chiots étaient bourrés d'antibiotiques, drogués avec un dérivé de la vitamine D, qui les faisait grandir deux fois plus vite. Leurs conditions de transport et d'hébergement étaient évidemment désastreuses.